

**République Française**  
Liberté - Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT  
**MARNE**  
CANTON  
**EPERNAY 1**  
COMMUNE  
**DIZY**

**ARRETE N°2020/216 REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
PENDANT LES VENDANGES AVENUE DU GENERAL LECLERC**

Le Maire de Dizy,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-8

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-25 et R 411-26,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande en date du 14 août 2020 de la E.A.R.L. Champagne RICHARD-DHONDT, 624 Avenue du Général Leclerc à Dizy, sollicitant l'autorisation de disposer de trois emplacements de stationnement pour une benne durant la période des vendanges, avenue du Général Leclerc,

**ARRETE**

**Article 1er** : Le stationnement sera interdit aux véhicules devant le 624 avenue du Général Leclerc sur une longueur de trois emplacements de stationnement pour la période des vendanges à compter du 24 août 2020 jusqu'au 20 septembre 2020 inclus.

**Article 2** : L'interdiction de stationner sera matérialisée par la pose de barrières.

**Article 3** : Copie du présent arrêté adressée à :

- Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Au Champagne RICHARD-DHONDT



Fait à Dizy, le 17 août 2020

M. Le Maire

Antoine CHIQUET



Champagne RICHARD-DHONDT

E.A.R.L. au capital de 129276,77 Euro  
51530 DIZY France

REÇU LE

17 AOUT 2020

A LA MAIRIE  
de DIZY

Dizy, le 14 août 2020,

Mairie

276 rue du colonel Fabien  
51530 Dizy

Objet : Demande d'arrêté pour le stationnement pendant la vendange 2020

Monsieur le maire,

Nous souhaiterions obtenir un arrêté pour 3 emplacements pour le stationnement lors des travaux des vendanges du 24 août au 20 septembre 2020 à l'adresse de notre exploitation où se situe notre centre de pressurage au 624 avenue du général Leclerc.

Bien Cordialement.

SCEV  
Champagne RICHARD-DHONDT  
624, Ave. du Général Leclerc  
51530 DIZY

RICHARD Kelly